

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3922**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme option coordinateur de l'action touristique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Paris X

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coordinateur de l'action touristique locale participe à la conception et à la mise en œuvre d'actions touristiques globales de développement et de dynamisation d'un territoire. C'est un technicien dont l'action se situe à l'échelle des régions administratives de base, commune ou regroupement de communes. Maître d'œuvre de cette politique le coordinateur de l'action touristique locale analyse l'ensemble des composantes des territoires concernés par son action (commune, regroupement de communes, pays, etc...) tant des points de vue socio-économique, que culturel, que sociologique et que politique. Il est à l'écoute des acteurs locaux et suscite, prend en compte et fédère les initiatives locales.

Il détecte, en termes de demande, les permanences et les changements des besoins et des attentes des clientèles françaises et étrangères afin d'élaborer des réponses pertinentes: équipements, services, produits...

Il gère la commercialisation et la communication des produits, il conceptualise un projet de développement touristique et en dégage les solutions les plus adaptées.

Enfin il synthétise l'ensemble des études et analyses et les concrétise dans un projet de développement territorial durable.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les professionnels travaillent dans des organismes divers publics, parapublics et privés (Comité régional du tourisme, comité départemental du tourisme, office de tourisme, syndicat mixte, pays d'accueil touristique, parc naturel régional, bureau d'études...)

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants : - Coordinateur de l'action touristique

- Agent de développement local
- Assistant technique
- Agent de pays
- Chargé de mission

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- De l'espace au territoire :

Capacité à identifier et analyser les ressources du milieu local tout en les cartographiant ; maîtrise des outils permettant d'appréhender une organisation systématique spatiale à l'échelon local ; capacité à concevoir et piloter techniquement une action de développement touristique durable ; capacité à évaluer un projet en fonction des indicateurs du développement touristique durable

- Les conditions institutionnelles d'ouverture du territoire :

Maîtrise des connaissances et des savoir-faire juridiques des collectivités territoriales dans le tourisme ; capacité à appréhender la gestion des ressources financières et le contrôle budgétaire ; maîtriser les outils fonciers et les outils opérationnels

- Décideurs, acteurs et clientèles de l'offre touristique territoriale :

Capacité à appréhender et connaître le fonctionnement des opérateurs de projets publics, privés et associatifs au sein du territoire ; maîtrise des outils permettant d'analyser les besoins, les comportements et les motivations de la clientèle aux regards des attentes locales ; compétence à analyser la politique commerciale du territoire ; maîtrise de la démarche qualité, de la réglementation et des certifications

- Gestion des ressources et des informations touristiques au sein du territoire :

Maîtrise des principaux outils informatiques permettant d'appréhender le territoire (Gestion de bases de données, différents logiciels de la

profession et serveurs de réservation) ; maîtrise des outils et méthodes informatiques appliquées aux espaces touristiques (systèmes d'informations géographiques) ; maîtriser des techniques d'expressions et de communication en anglais

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-paris10.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :